



ASSOCIATION YOGA SANTE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 22 janvier 2024 A 18 H 30

PRESENTS

CREUX Philippe (Président) -BARRAIL Pierre-Henri (Secrétaire)

- PETITPERRIN Dominique - TURLIN Anne-Marie - COLNAT Jean-Pierre - EBERLY Laurence

Françoise TWOREK – Corinne GIROUX – Patrick GRAPINET

EXCUSES

POISOT Françoise (Trésorière) - BIGUS VERSEY Nathalie– FRECHT Véronique – CORNET-Françoise

Ordre du jour :

- Préparation de l'Assemblée Générale
- Suggestions des professeurs pour l'amélioration de notre fonctionnement.
- Questions diverses.

Concernant l'organisation des stages, il est proposé de fixer un nombre minimum de 12 participants pour que le stage ait lieu.

Il est proposé un tarif de 10 € pour les adhérents de l'association et de 12 € pour les extérieurs, étant rappelé que le paiement se fait en ligne sur le site internet HELLOASSO.

De manière exceptionnelle, pour les personnes n'ayant pas accès à internet, le règlement pourra se faire par chèque.

Le Président soumet cette question au vote :

Pour	Contre	Abstention	Total
6	0	0	6

Concernant la fréquentation des cours, une discussion s'instaure sur la nécessité de ne pas maintenir certains cours l'année prochaine, leur faible fréquentation créant un déficit financier pour l'association, qui a l'obligation évidente d'équilibrer les recettes et les dépenses pour pouvoir poursuivre son activité.

Les professeurs présents marquent leur accord de principe.

Corinne GIROUX évoque notamment la possibilité de remplacer le cours destiné aux enfants par un stage regroupant les parents et les enfants.

Cette piste de réflexion sera révoquée lors d'un prochain CA.

Concernant l'augmentation des tarifs pour la prochaine saison, il est fait remarquer que les tarifs pratiqués par l'association sont bas comparativement à ceux pratiqués par les autres structures proposant des cours de Yoga, sur le département ou la région.

Sur l'année, avec l'adhésion de base, les adhérents bénéficient d'un tarif moyen de seulement 4,72 € par cours, tarif moyen encore abaissé avec l'adhésion à plusieurs cours.

A l'exception de quelques associations locales qui ne proposent cependant qu'un cours par semaine, et qui bénéficient par ailleurs de subventions importantes, ce qui n'est pas le cas de YOGA SANTE, le tarif moyen pour un cours est supérieur à 10 €.

En plus de ce tarif réduit, il est offert aux adhérents de YOGA SANTE un large choix de cours puisque des séances sont organisées tous les jours, avec plusieurs horaires et la possibilité de changer librement de séance en cas d'impossibilité de se rendre à la séance à laquelle l'adhérent est inscrit.

Les adhérents bénéficient en outre d'un enseignement de grande qualité avec cinq professeurs ayant chacun une approche spécifique du yoga.

Il existe un consensus sur le fait d'augmenter les tarifs pour la prochaine saison, afin de ne pas laisser perdurer un déficit qui était de 5564,10 € à la dernière saison, le déficit prévisionnel étant du même ordre cette saison.

Il est discuté une augmentation comprise entre 10 € et 30 €.

Pour tenir compte de l'avis de certains membres du CA qui sont opposés à une augmentation supérieure à 10 €, le Président soumet au vote une augmentation de 10 € :

Pour	Contre	Abstention	Total
6	0	0	6

Il est décidé de proposer à l'assemblée générale une augmentation du tarif d'adhésion.

La séance est levée à 19h45

L'association

Le Secrétaire,
Pierre-Henri BARRAIL

Le Président,
Philippe CREUX